

La **rénovation d'une habitation** existante peut être : la création d'ouvertures, la démolition de murs ou de cloisons pour un réaménagement intérieur, un ravalement de façade, avec étude de faisabilité, tout en préservant la surface au sol, et sans création de surface supplémentaire.

```
{yoogallery src=[/images/stories/renovation/] width=[190] height=[150] title=[Rénovation de maison] style=[lightbox] prefix=[thumb100_] thumb_cache_dir=[thumbs100] thumb_cache_time=[1440] load_lightbox=[1] thumb=[cut] rel=[lightbox[galerie03]] load_lightbox=[1] resize=[1] order=[random] count=[3]}
```